



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travail et affaires sociales : personnel

Question écrite n° 46400

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les inquiétudes des pharmaciens-inspecteurs de sante publique. En effet, leur statut a ete modifie par le decret no 92-1432 du 30 decembre 1992, mais il semblerait que celui-ci ne soit pas rentre completement en application. Le nouveau statut de 1992 prevoyait une periode transitoire de cinq ans afin qu'il y ait une meilleure repartition des effectifs dans les trois grades qui existent chez les pharmaciens-inspecteurs. A ce jour, le nombre de postes prevus pour l'avancement ne va pas permettre de respecter les dispositions du statut. Aussi lui demande-t-il quelles mesures il entend mettre en oeuvre a ce sujet.

Texte de la réponse

Il est exact que le pyramidage budgetaire des emplois de pharmaciens-inspecteurs de sante publique n'est pas conforme au pyramidage prevu par decret no 92-1432 du 30 decembre 1992 relatif au statut des pharmaciens-inspecteurs de sante publique. Cette situation de non-concordance entre un pyramidage statutaire et un pyramidage budgetaire n'est pas exceptionnelle. Elle se rencontre dans de nombreux corps. Elle tient au fait qu'aucun poste ne peut etre cree sans autorisation d'une loi de finances qui a une valeur superieure au decret. Il faut toutefois observer qu'en depit des difficultes budgetaires, la loi de finances pour 1997 a prevu la transformation de quatre emplois du grade de base en deux emplois de pharmacien-inspecteur en chef et deux emplois de pharmacien general. Ces transformations ont permis un rapprochement du pyramidage statutaire et du pyramidage budgetaire et debloque, en partie, la gestion des avancements pour l'exercice 1997. Dans le cadre de la preparation du projet de loi de finances pour 1998, de nouvelles demandes de revision du pyramidage budgetaire seront formulees, de facon a assurer la gestion des promotions dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46400

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6565

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1250